



MAIRIE DE CANTARON
06340 – CANTARON

Commune de Cantaron

***Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public
de l'eau potable***

RPQS

Année 2025

Table des matières

1- Présentation du réseau	3
2 - Constitution du service.....	4
3 - Volume facturé.....	13
4 - Parc hydrant	13
5 – Qualité de l’eau distribuée	15
6 -Recettes.....	16
7 – Modalités de facturation.....	17
8- Facture d’eau type.....	18

1- Présentation du réseau

Adresse :

Mairie de Cantaron
45 place de l'école
06 340 CANTARON

Téléphones :

- Service administratif : 04-93-27-64-60
- Service eau (facturation, suivi des contrats) : 04-93-27-64-66
- Astreinte : 06-73-67-88-01

Nombre de compteurs et jauges :

Nombre d'abonnés :

648

Population desservie :

Environ 1 268 personnes

Ressources en eau :

L'alimentation en eau du réseau communal est assurée par 2 forages et 4 sources

Une alimentation de secours en provenance du réseau du SILCEN est également possible

Le forage de la Sagna constitue la ressource principale de la Commune. Cependant, il s'agit de forage artésien, dont la capacité de production est influencée, et de façon de plus en plus marquée, par les prélèvements du forage du SILCEN située à proximité. Il y a eu plusieurs coupures de production ces 10 dernières années, du fait d'un arrêt des remontées artésiennes, par baisse du niveau de la nappe du fait de pompage important par le forage du SILCEN.

La commune dispose historiquement de sources, qui présente l'avantage d'une alimentation gravitaire qui desservent les quartiers de Cognas, Rascalou, Bestanier et du Chef-lieu qui est complété par le réservoir des vestiges lorsque les sources ont un faible débit notamment l'été. L'usage de ces ressources veut être pérennisées par la Commune. Les DUP ont été réalisées récemment. Le réseau d'adduction permet

d'alimenter le réservoir de Cognas supérieur et inférieur. Il n'y a pas de contrôle du débit d'alimentation des sources (passage au trop plein du réservoir en cas de débit trop important), il y a deux comptages spécifiques du débit d'adduction des sources.

La troisième ressource de la Commune est le réseau du SILCEN, avec une interconnexion permanente au niveau de la « passerelle de Bégude », et qui permet d'alimenter les quartiers Bégude, Tardieu, Baoussé dits « quartiers Est ». Cette interconnexion présente des bonnes conditions de débit –pression.

Pour la Commune, cette ressource représente un coût financier jugé élevé, avec des montants d'achat d'eau d'environ 30 000 euros/an.

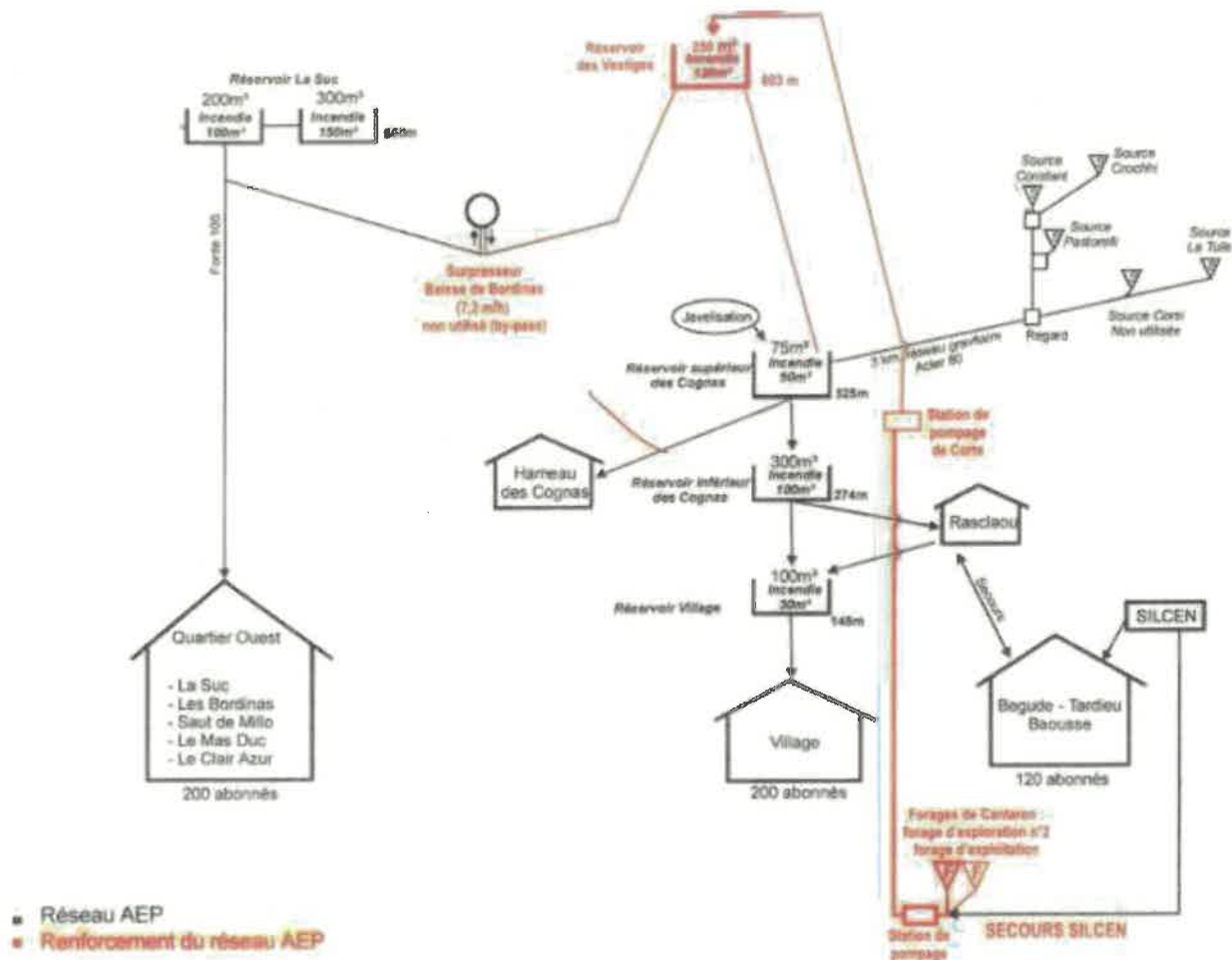
Il existe un maillage sur le réseau de distribution de la Commune, qui permet d'alimenter, par ouverture manuelle de vannes, ce quartier depuis le réservoir de Cognas supérieur. Cependant, les conditions de débit-pression sont insuffisantes.

En cas d'arrêt du forage, et dans une situation de faible production des sources communales, le manque de production est compensé par un maillage de secours du SILCEN au niveau du forage de la Sagna. Cependant son activation est faite manuellement par le SILCEN et la régie communale.

2 - Constitution du service

Le réseau a été restructuré en 2008-2010, avec la mise en place de l'ensemble Forage de la Sagna / Station de pompage de Corte / Réservoir des Vestiges. Tous ces équipements sont récents, et visent à alimenter le réservoir de tête des Vestiges, depuis la ressource principale de la Commune. En complément, la capacité de production des sources est mobilisée. L'eau du forage de la Sagna et des sources sont mélangées dans le réservoir de Cognas supérieur en période étiage, pour alimenter tout le secteur central de la Commune. Les quartiers Ouest (Bordinas - la Suc – Saut de Millo - Cayre et Lauvette) sont alimentés depuis le réservoir des Vestiges via un long réseau d'adduction. Une vanne motorisée, asservie au niveau d'eau des réservoirs de la Suc, permet d'alimenter le réservoir de la Suc. Quelques abonnés sont raccordés sur ce réseau d'adduction distribution, en amont du réservoir de la Suc. Les quartiers Est (Tardieu / Baoussé / Bégude) sont alimentés depuis une interconnexion SILCEN.

2 – 1 Schéma du réseau



Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 006-210600318-20260907-26090007-DE



2 - 2 -1 Forage d'exploitation 1

Nom : Forage de Cantaron

Côte au sol : 115 NGF

Profondeur : 200 mètres

Stérilisation : non

Débit Arthésien : 45 m3/heure

Pompe immergée : 5 m3/heure



2 - 2 -2 Forage d'exploration 2

Nom : Forage de Cantaron

Côte au sol : 115 NGF

Profondeur : 138 mètres

Stérilisation : non

Débit Arthésien : 20 m3/heure

Pompe immergée : 20 m3/heure



2 - 3 SOURCES

Nom : Vallon d'Elena

Débits cumulés : 30 m³/jour

Nombre de Captages : 4

La Tuile :

Cote au sol : 354m NGF

Pastorelli :

Cote au sol : 386m NGF

Crocchi :

Cote au sol : 434m NGF

Constant :

Cote au sol : 401m NGF



2 - 4 Comptages

Comptage Bassin des Vestiges

Dessert les quartiers Ouest Mt macaron, Suc, Saut de Millo, Cayre, Lauvette, Bordinas dit quartiers « Ouest » et secours du réservoir de Cognas inférieur en période d'étiage des sources

Comptage du Bassin Supérieur de Cognas

Dessert une partie du quartier Cognas

Comptage du Bassin Inférieur de Cognas

Dessert les quartiers : partie de Cognas, Valiera, Rasclaou, Bestanier

Comptage du SILCEN (passerelle de la Bégude)

Dessert les quartiers de Bégude, Tardieu, Baoussé

Fourniture directe par le SILCEN

Dessert la voie de la ZAE et le collet de la Bégude

2 - 5 Réservoirs et station de pompage :

Réservoir n°1

Nom : Vestiges

Alimenté par les forages de Cantaron

Capacité : 250 m³

Nombre de cuves : 1

Altitude : 603 m NGF

Traitement : Chlore Gazeux



Réservoir n°2

Nom : la SUC

Alimenté par le réservoir des Vestiges

Dessert les quartiers Ouest

Capacité : 500 m³

Nombre de cuves : 2 (200 et 300 M3)

Côte : 550 m NGF



Réservoir n°3

Nom : Cognas Supérieur

Alimenté par les sources et le réservoir des vestiges

Capacité : 50 m³

Nombre de cuves : 1

Altitude : 335 m NGF

Traitement : Javellisation (pompe doseuse)



Réservoir n°4

Nom : Cognas Inferieur

Alimenté par les sources et le réservoir des vestiges

Capacité : 300 m³

Nombre de cuves : 1

Altitude : 280m NGF



Réservoir n°5

Nom : Village

Alimenté par les réservoirs Cognas supérieur et inférieur

Capacité : 100 m³

Nombre de cuves : 1

Altitude : 150 m NGF



Station de pompage de Sagna

Permet de remonter l'eau des forages à la station de relevage de la Corté

Nombre de pompe : 2

Type de pompe : à colonne électrique triphasé.

Cote au sol : 116m NGF

Fonctionnement : en alternance

- débit unitaire : 40 m³ /h



Station de pompage de Corté

Permet de remonter l'eau au réservoir des Vestiges

Nombre de pompe : 2

Type de pompe : à colonne électrique triphasé.

Cote au sol : 294 m NGF



Fonctionnement : en alternance

- débit unitaire : 40 m³ /h

2 - 6 Télétransmission

Type de télétransmetteur : ETIC (4G , IoT et radio)

L'installation assure en communication avec le système de télégestion :

- l'automatisme,
- la télésurveillance,



L'automatisme : SCHNEIDER TWINDO

L'automatisme permet la mise en marche et l'arrêt des stations de pompage de la Sagna , Corté en fonction des niveaux d'eau

et des besoins, dans les réservoirs des vestiges

ainsi que l'ouverture/ fermeture de la vanne motorisé alimentant le réservoir de la Suc

La télésurveillance :

La régie communale dispose de PC Vue V9 R2 qui permet de suivre en temps réel l'ensemble Forage de la Sagna / Pompage de Corte / Réservoir de la Suc / électrovanne de Bordinas, avec notamment : niveau d'eau dans les réservoirs/bâche de reprise, état des pompes, ouverture de l'électrovanne de Bordinas ...

Un SOFFREL S 550 envoi un SMS d'alerte à l'astreinte en cas de dysfonctionnement du système.

La télégestion :

La télégestion permet une exploitation à distance en temps différé avec :

- l'historique,
- l'archivage.

Ainsi un certain nombre de données peuvent être exploitées :

Pour la station de pompage de la Sagna :

- temps de fonctionnement de la pompe 1 et 2,
- nombre de démarrages des pompes,
- niveau d'eau dans la bache.

Pour la station de pompage de la Corté :

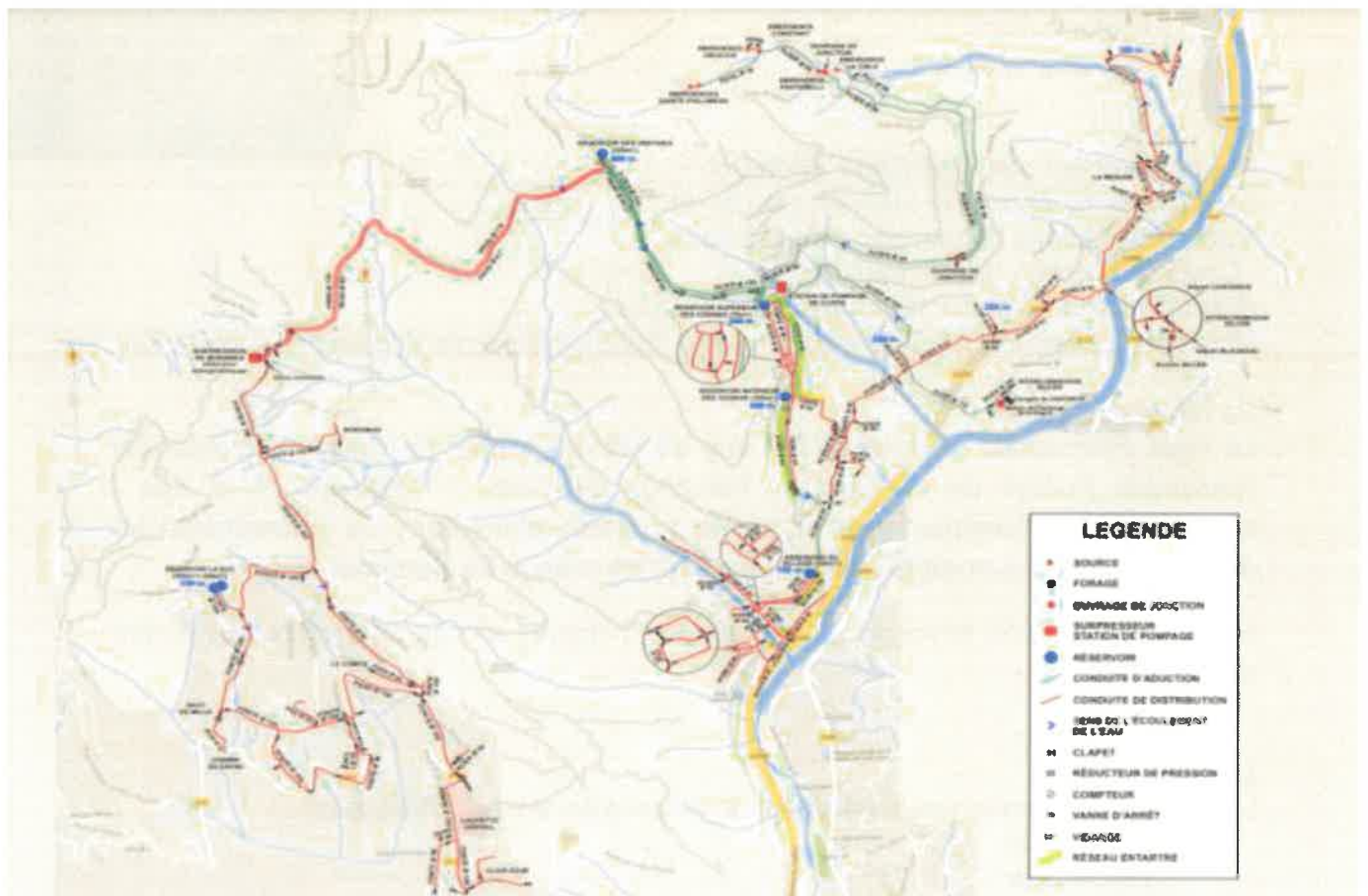
- temps de fonctionnement de la pompe 1 et 2
- nombre de démarrages,
- le niveau d'eau dans la bache

2 - 7 Compteurs

- Nombre total de compteurs : **648**

2 - 8 Canalisations

Linéaire de canalisations d'adduction (km) Environ 4,5 km Linéaire de canalisations de distribution (km) Environ 9 km Nature principale des canalisations Acier, fonte, PEHD



3 - Volume facturé

Volume facturé en 2025 : 90 700 m³

Volume acheté en 2025 : 24 076 m³

Volume pompé: 100 414 m³

Rendement du réseau: 75 %

Consommation moyenne annuelle par compteur : $90\,700 : 648 = 140\text{ m}^3$

Consommation annuelle des compteurs publics (21 compteurs) : 11 004 m³

Consommation moyenne annuelle par foyer : $90\,700 - 11\,004 = 79\,696\text{ m}^3$

$79\,696 : 648 = 123\text{ m}^3$

4 - Parc hydrant

Nombre total d'hydrants sur le réseau communal : 33

Répartis comme suit :

- Poteaux d'incendie : 33

Relevé du parc hydrant :

Effectué par Hydro Tech Riviera

1	PI	100	entrée de la gare de Drap Cantaron
2	PI	100	Grande Rue (Mairie)
3	PI	65	chemin des Iscles (C.A.T.)
4	PI	65	782 chemin de Tardieu
5	PI	65	319 Chemin du Baoussé Baousse

6	PI	100	Lavoir de La Bégude
7	PI	65	La Bégude Le Collet
8	PI	65	impasse de Barbian chemin du Colmlet
9	PI	100	Angle Bégude / voie de la ZAE
10	PI	65	route des Cognas Le Serre
11	PI	65	place des Cognas
12	PI	100	262 rte de La Lauvette
13	PI	100	ch. De La Lauvette Le Mas Duc
14	PI	100	Route de Bordinas
15	PI	100	Place du Saut de Millo
16	PI	100	parking du Collet
17	PI	100	455 route du Mont Macaron
18	PI	100	vallon de la Bordinas
19	PI	65	Chemin du Rasclaou
20	PI	100	route Stratégique Le Calvaire
21	PI	100	248 chemin de Lauvette
22	PI	100	Route de La Lauvette angle avant lot. Clair Azur
23	PI	100	chemin la Valliéra
24	PI	65	impasse de La Puncia
25	PI	100	301 chemin du Campe
26	PI	65	route des Bordinas
27	PI	100	ch. Des Farigoules / rte de la Suc au 235
28	PI	100	740 route de la Suc
29	PI	100	642 et 675 chemin du Caire
30	PI	100	580 route de La Bégude
31	PI	100	720 chemin de La Suc

32	PI	100	Chemin de l'Isclès
33	PI	100	54 rue du Four
34	PI	100	1215, chemin du Cayre

Synthèse des épreuves:

- Nombre d'hydrants conformes à la réglementation :

Débit supérieur ou égal à 60 m³/h pour les P.I.

27 sur 34 soit 79 %

5 - Qualité de l'eau distribuée

Fiche d'information sur la qualité de l'eau distribuée

(Agence Régionale de la Santé Paca)

Document ARS

6 - Recettes

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers dont part primes fixes compteurs	141 932,58 €	162 510,06	+14,50 %
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	141 932,58 €	162 510,06 €	+14,50 %
Recettes liées aux travaux	14 396,32 €	1 003,98 €	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	156 328,90 €	163 514,04 €	+4,60 %

7 – Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (prime fixe compteur, location et entretien compteur).

La facturation s'établit en semestres civils :

1^{er} semestre : 01/01/2024 au 30/06/2024 2^{ème} semestre : 01/07/2024 au 31/12/2024

1^{er} semestre : 01/01/2025 au 30/06/2025 2^{ème} semestre : 01/07/2025 au 31/12/2025

Tarifs	2024	2025
Part de la collectivité		
Part fixe € / an		
Location et entretien compteur	9,14 €	9,14 €
Prime fixe compteur 15 mm	27,50 €	30,00 €
Prime fixe compteur 40 mm	259,16 €	259,16 €
Prime fixe compteur 50 mm	259,16 €	259,16 €
Prime fixe compteur 100 mm	762.24 €	762.24 €
Part proportionnelle € / semestre		
Eau non domestique	1,60 € / m3	1,60 € / m3
De 0 à 20 m3	1,40 € / m3	1,40 € / m3
De 21 à 150 m3	1,75 € / m3	1,75 € / m3
A partir de 151 m3	2,15 € / m3	2,15 € / m3
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,0466 € / m3	0,0466 € / m3
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	0,43 € / m3	0,43 € / m3
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	0,01 € / m3	0,01 € / m3

8 – Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an)

Deux factures types pour 2024 et 2025

CANTARON EAUX ET ASSAINISSEMENT
COMMUNE DE CANTARON
45 PLACE DE L'ECOLE

06340 CANTARON

Tél. : 04.93.27.64.60
mairie@cantaron.fr

SIRET : 21060031800047

AVIS DES SOMMES
A PAYER
N° 0000XX

Référence : 2024-XX-XX-XX

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 006-210600318-20260907-260907-DE

S²LO

Emis le : 30 juin 2024

BRANDA Gérard, M le Maire

SGC DE CAGNES SUR MER
2 RUE PARIS CS 10008
06806 CAGNES SUR MER CEDEX

XXXXXXX

Adresse de consommation

XXXXXXX

06340 CANTARON

MME XXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

06340 CANTARON

PERIODE : 1er Semestre 2024

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.
Eau et Assainissement					
Prime Fixe Cpt 15mm	1	12,50			12,50
Location et entretien compteur	1	9,14			9,14
Taxe sur Conso.Eau	60	0,0213			1,28
Consommation eau (Consommation eau de 0 à 20 m3)	20	1,40			28,00
Consommation eau (Consommation eau de 21 à 150 m3)	40	1,75			70,00
Redevance Pollution d'Origine Domestique	60	0,29			17,40
Vérifier vos compteurs régulièrement afin de détecter d'éventuelles anomalies de consommation. En cas de fuite constatée, avant toute réparation, prévenir impérativement la mairie.					
Total Hors Taxe					138.32
Total T.V.A.					0,00
Total à payer (€) :					138.32

Ce montant est à régler au plus tard le 26/08/2024

Réglez en ligne sur internet : www.payfilp.gouv.fr

- Identifiant Collectivité : XXXXXXX

- Référence : XXXX-XX-XX-XX

Coût de l'abonnement: 21,64 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
00XX	XXX	Compteur vu	XXXXXX	XXXXXX	60

Historique de consommation

2020	2021	2022	2023	2024
X	X	X	X	60 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par : BRANDA Gérard, M le Maire.

Talon à joindre à tout règlement

CANTARON EAUX ET ASSAINISSEMENT - Rôle N° 02 - Code Budget : 21900

1er Semestre du 01/01/2024 au 30/06/2024

Commune Réf. : CANTARON

Payable à : SGC DE CAGNES SUR MER

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2024 / 1	30/06/2024	Ab. N° 0XXXX XXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXX 06340 CANTARON	XX	138.32
	N° Facture		Titre	
	0000XX		XX	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

CANTARON EAUX ET ASSAINISSEMENT
COMMUNE DE CANTARON
45 PLACE DE L'ECOLE

06340 CANTARON

Tél. : 04.93.27.64.60
mairie@cantaron.fr

SIRET : 21060031800047

AVIS DES SOMMES
A PAYER
N° 0000XX

Référence : 2024-XX-XX-XX

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 006-210600318-20260907-260907-DE

S2LOW

Emis le : 31 décembre 2024

BRANDA Gérard, M le Maire

SGC DE CAGNES SUR MER
2 RUE PARIS CS 10008
06806 CAGNES SUR MER CEDEX

XXXXXXX

Adresse de consommation

XXXXXXX

06340 CANTARON

MME XXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

06340 CANTARON

PERIODE : 2e Semestre 2024

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.
Eau et Assainissement					
Prime Fixe Cpt 15mm	1	15,00			15,00
Taxe sur Conso.Eau	60	0,0213			1,28
Consommation eau (Consommation eau de 0 à 20 m3)	20	1,40			28,00
Consommation eau (Consommation eau de 21 à 150 m3)	40	1,75			70,00
Redevance Pollution d'Origine Domestique	60	0,29			17,40
Vérifier vos compteurs régulièrement afin de détecter d'éventuelles anomalies de consommation. En cas de fuite constatée, avant toute réparation, prévenir impérativement la mairie.					
Total Hors Taxe					131,68
Total T.V.A.					0,00
Total à payer (€) :					131,68

Ce montant est à régler au plus tard le 25/02/2024

Réglez en ligne sur internet : www.payflp.gouv.fr

- Identifiant Collectivité : XXXXXX

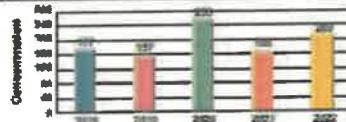
- Référence : XXXX-XX-XX-XX

Coût de l'abonnement: 15,00 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
00XX	XXX	Compteur vu	XXXXXXX	XXXXXXX	60

Historique de consommation

2020	2021	2022	2023	2024
X	X	X	X	60 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par : BRANDA Gérard, M le Maire.

Talon à joindre à tout règlement

CANTARON EAUX ET ASSAINISSEMENT - Rôle N° 02 - Code Budget : 21900

2e Semestre du 01/07/2024 au 31/12/2024

Payable à : SGC de CAGNES SUR MER

Commune Réf. : CANTARON

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2024 / 2	31/12/2024	b. N° 0XXXX XXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXX 06340 CANTARON	XX	131,68
	N° Facture		Titre	
	0000XX		XX	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

CANTARON EAUX ET ASSAINISSEMENT
COMMUNE DE CANTARON
45 PLACE DE L'ECOLE

06340 CANTARON

Tél. : 04.93.27.64.60
maire@cantaron.fr

SIRET : 21060031800047

AVIS DES SOMMES
A PAYER
N° 0000XX

Référence : 2025-XX-XX-XX

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 006-210600318-20260907-260907-DE

S2LOW

Emis le : 30 juin 2025

BRANDA Gérard, M le Maire

SGC DE CAGNES SUR MER
2 RUE PARIS CS 10008
06806 CAGNES SUR MER CEDEX

XXXXXXX

Adresse de consommation

XXXXXXX

06340 CANTARON

MME XXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

06340 CANTARON

PERIODE : 1er Semestre 2025

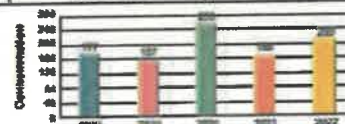
Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.
- DISTRIBUTION DE L'EAU					
Prime Fixe Cpt 15mm	1	15,0			15,00
Location et entretien compteur	1	9,14			9,14
Consommation eau (Consommation eau de 0 à 20 m3)	20	1,40			28,00
Consommation eau (Consommation eau de 21 à 150 m3)	40	1,75			70,00
- ORGANISMES PUBLICS					
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	60	0,0466			2,80
Redevance sur la consommation d'eau potable	60	0,43			25,80
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	60	0,01			0,60
- RUBRIQUE GENERALE					
Vérifier vos compteurs régulièrement afin de détecter d'éventuelles anomalies de consommation. En cas de fuite constatée, avant toute réparation, prévenir impérativement la mairie.					
Ce montant est à régler au plus tard le 26/08/2025					
Réglez en ligne sur internet : www.payfp.gouv.fr					
- Identifiant Collectivité : XXXXXXXX					
- Référence : XXXX-XX-XX-XX					
Total Hors Taxe					151,34
Total T.V.A.					0,00
Total à payer (€) :					151,34

Coût de l'abonnement: 24,14 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
00XX	XXX	Compteur vu	XXXXXXX	XXXXXXX	60

Historique de consommation

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	60 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par : BRANDA Gérard, M le Maire.

Talon à joindre à tout règlement

CANTARON EAUX ET ASSAINISSEMENT - Rôle N° 02 - Code Budget : 21900

1er Semestre du 01/01/2025 au 30/06/2025

Commune Réf. : CANTARON

Payable à : SGC de CAGNES SUR MER

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2025 / 1	30/06/2025	Ab. N° 0XXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXX 06340 CANTARON	XX	151,34
	N° Facture		Titre	
	0000XX		XX	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

Comment régler votre créance envers la collectivité publique :

Par internet par prélèvement unique ou au moyen d'une carte bancaire. Vous êtes invité à visiter le site internet suivant : www.payfilp.gouv.fr et entrez les codes de connexion présents sur le recto de votre avis.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 006-210600318-20260907-260907-DE

S²LO

Par chèque bancaire ou postal adressé et libellé à l'ordre du SGC Cagnes-Sur-Mer. Merci de joindre le talon de ce présent avis à votre règlement, sans le coller ni l'agrafer.

Par virement bancaire, au bénéfice du compte bancaire du SGC de Cagnes-Sur-Mer dont l'identification complète est la suivante : FR58 3000 1005 96F0 6200 0000 031 BDFEFRPPCCT.

Veuillez indiquer en zone "Objet / Libellé", la dénomination de la collectivité puis la référence présente sur le recto de ce présent document. (Sous le N° de l'avis.)

Paiement en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximité).

Comment contester ou vous renseigner sur votre créance envers la collectivité publique

Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter : LA MAIRIE DE CANTARON au 04.93.27.64.60

Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la réception de l'avis de sommes à payer ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Tout défaut de paiement pourra faire l'objet de poursuites engagées par le comptable public (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L.213-5 et L.213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

CANTARON EAUX ET ASSAINISSEMENT
COMMUNE DE CANTARON
45 PLACE DE L'ECOLE

06340 CANTARON

Tél. : 04.93.27.64.60
mairie@cantaron.fr

SIRET : 21060031800047

AVIS DES SOMMES
A PAYER
N° 0000XX

Référence : 2025-XX-XX-XX

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 006-210600318-20260907-260907-DE

S²LO

Emis le : 31 décembre 2025

BRANDA Gérard, M le Maire

SGC DE CAGNES SUR MER
2 RUE PARIS CS 10008
06808 CAGNES SUR MER CEDEX

XXXXXXX

Adresse de consommation

XXXXXXXX

06340 CANTARON

MME XXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

06340 CANTARON

PERIODE : 2e Semestre 2025

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Prime Fixe Cpt 15mm	1	15,00			15,00
Consommation eau (Consommation eau de 0 à 20 m3)	20	1,40			28,00
Consommation eau (Consommation eau de 21 à 150 m3)	40	1,75			70,00
- ORGANISMES PUBLICS					
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	60	0.0466			2,80
Redevance sur la consommation d'eau potable	60	0,43			25,80
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	60	0,01			0,60
-RUBRIQUE GENERALE					
Vérifier vos compteurs régulièrement afin de détecter d'éventuelles anomalies de consommation. En cas de fuite constatée, avant toute réparation, prévenir impérativement la mairie.					
Total Hors Taxe					142,20
Total T.V.A.					0,00
Total à payer (€) :					142,20

Ce montant est à régler au plus tard le 24/02/2026

Réglez en ligne sur internet : www.payfilp.gouv.fr

- Identifiant Collectivité : XXXXXXX

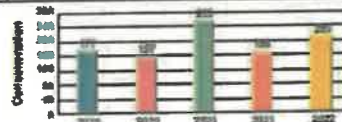
- Référence : XXXX-XX-XX-XX

Coût de l'abonnement: 15,00 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
00XX	XXX	Compteur vu	XXXXXXXX	XXXXXXXX	60

Historique de consommation

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	60 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par : BRANDA Gérard, M le Maire.

Talon à joindre à tout règlement

CANTARON EAUX ET ASSAINISSEMENT - Rôle N° 02 - Code Budget : 21900

2e Semestre du 01/07/2025 au 31/12/2025

Commune Réf. : CANTARON

Payable à : SGC de CAGNES SUR MER

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2025 / 2	31/12/2025	Ab. N° 0XXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXX 06340 CANTARON	XX	142,20
	N° Facture		Titre	
	0000XX		XX	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).



ZONE DE DISTRIBUTION : CANTARON VILLAGE + HAMEAU COGNAS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 310 personnes sur 1 commune (CANTARON). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE CANTARON ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE CANTARON » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 18

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 4

Valeur moyenne : 2,58 mg/L

Valeur maxi : 3,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 181

Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 8

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0,21 NFU

SOMME DE 20 PFAS

A

Très bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2024

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 4

Valeur moyenne : 22,8 °f

Valeur maxi : 27,7 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHANGEMENT DE COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

RÉCUPÉRATEUR D'EAU PLUVIALE



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2026

UDI 006000760

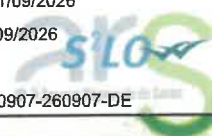
L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres disposant d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux réseaux intérieurs ne sont pas utilisés, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée. Les données des 5 dernières années peuvent être utilisées en l'absence de données récentes.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation des Alpes Maritimes - Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bâtiment Mont-des-Merveilles
CADAM - 147, boulevard du Mercantour - CS23061 06286 Nice Cedex 3

<https://www.paca.ars.sante.fr/>

04 13 55 87 04

ars-paca-dt06-sante-environnement@ars.sante.fr



ZONE DE DISTRIBUTION : CANTARON QUARTIER OUEST

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGES JURASSIQUE (X2) CANTARON. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 540 personnes sur 1 commune (CANTARON). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE CANTARON ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE CANTARON » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2024, 2025	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 2,2 mg/L Valeur maxi : 2,3 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 181 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	Nombre de prélèvements : 8 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,16 NFU	
SOMME DE 20 PFAS	A	Très bonne qualité
Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 20,7 °f Valeur maxi : 20,8 °f	

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

LAISSEZ COULER



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

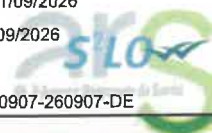


Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2026

UDI 006001043

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres disposant d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux réseaux intérieurs ne sont pas utilisés, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée. Les données des 5 dernières années peuvent être utilisées en l'absence de données récentes.



ZONE DE DISTRIBUTION : CANTARON BEGUDE-TARDIEU-BAOUSS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE DE LA CONDOMINE-SAGNA. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 413 personnes sur 1 commune (CANTARON). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE CANTARON ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE CANTARON » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTERIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2024, 2025	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 2,42 mg/L Valeur maxi : 3,2 mg/L	
PESTICIDES ET METABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 181 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
TURBIDITE	A	Très bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	Nombre de prélèvements : 8 Valeur maxi : 0,34 NFU	
SOMME DE 20 PFAS	A	Très bonne qualité
Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 21,2 °f Valeur maxi : 21,8 °f	

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2026

UDI 006001044

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres disposant d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux réseaux intérieurs ne sont pas utilisés, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée. Les données des 5 dernières années peuvent être utilisées en l'absence de données récentes.



45 Place de l'Ecole
06340 CANTARON

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 006-210600318-20260907-260907-DE

CONDITIONS TARIFAIRES A PARTIR DU 2^{ème} semestre 2024 De l'eau potable et l'assainissement

COMMUNE DE CANTARON

La relève de votre compteur d'eau

Votre compteur d'eau potable est relevé deux fois par an.

Vos factures

Nous procédons à l'envoi de 2 factures semestrielles

Les tarifs en vigueur :

Prix TTC

Location et entretien compteur annuel

9.14 €

Potabilisation et distribution de l'eau

Prime fixe compteur diamètre 15 mm

30.00 €

Prime fixe compteur diamètre 40 mm

259.16 €

Prime fixe compteur diamètre 50 mm

259.16 €

Prime fixe compteur diamètre 100 mm

762.24 €

Eau non domestique

1.60 € / m³

Consommation tranche 1 de 0 à 20 m³

1.40 € / m³

Consommation tranche 2 de 21 à 150 m³

1.75 € / m³

Consommation tranche 3 à partir de 151 m³

2.15 € / m³

Taxe sur consommation eau

0.0213 €

Collecte et dépollution des eaux usées

Consommation

1.62 € / m³

Organismes publics

Modernisation des réseaux

0.16 € / m³

Lutte contre la pollution

0.28 € / m³

